



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/439

Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association de gestion du Centre social de Mermoz, sise 1 rue Joseph Chalier à Lyon (8ème arrondissement) pour la mise à disposition d'un bâtiment relevant du domaine public de la Ville de Lyon situé 147 avenue Général Frère - 69008 LYON - Ensemble Immobilier n° 08104

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :



2020/439 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL DE MERMOZ, SISE 1 RUE JOSEPH CHALIER A LYON (8EME ARRONDISSEMENT) POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LYON SITUE 147 AVENUE GENERAL FRERE - 69008 LYON - ENSEMBLE IMMOBILIER N° 08104 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération 2015/1195 du 9 juillet 2015, le conseil municipal de Lyon a approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « centre social Langlet-Santy : réimplantation ».

Par délibération 2017/2863 du 27 mars 2017, le conseil municipal de Lyon a approuvé le lancement des études et des prestations préalables de l'opération n° 08104511 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-2 Programme n° 00001.

Par délibération 2018/3813 du 28 mai 2018, le conseil municipal de Lyon a voté l'actualisation des programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-2 « Aménagements Solidarités jeunesse 2015-2020 », programme n°00001.

Par délibération 2018/4109 du 24 septembre 2018, le conseil municipal de Lyon a approuvé le lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-2, programme n°00001 pour la construction du centre social Langlet-Santy, pour un montant total de 8 080 000 euros TTC.

Dans le cadre de la phase opérationnelle du renouvellement urbain de Langlet-Santy, a été décidée la relocalisation de l'actuel centre social, souffrant d'une situation d'enclavement et de locaux inadaptés, dans un nouvel équipement construit par la Ville de Lyon au 147 avenue Général Frère.

Cette relocalisation du centre social s'inscrit dans la perspective pour la Ville de Lyon :

- d'accompagner le renouvellement urbain et anticiper l'arrivée de nouveaux habitants,
- de renforcer sensiblement l'offre de services de proximité dans un secteur très prioritaire au regard des besoins sociaux, inscrit d'ailleurs dans la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville,
- de développer et d'améliorer le fonctionnement des équipements existants.

L'équipement comprend notamment :

- un accueil de loisirs de 48 places pour des enfants de 3 à 12 ans,
- un établissement d'accueil du jeune enfant de 30 berceaux,
- deux salles polyvalentes,
- diverses salles d'activités (pour les activités ALSH 3/12 ans, jeunes, familles, seniors, vie associative locale...),
- des bureaux et locaux administratifs,
- environ 500 m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs dont des espaces clos pour la crèche.

Le bâtiment est construit sur la parcelle numéro AW79 appartenant à la Ville de Lyon est située au 147 avenue général Frère à Lyon (8<sup>ème</sup> arrondissement), la livraison est prévue pour la fin de l'année 2020 avec une ouverture de l'équipement début 2021. Celui-ci présente une superficie de 1852 m<sup>2</sup> (1546 m<sup>2</sup> en surfaces utiles) sur 2 niveaux répertoriés sous les numéros d'unité de gestion 06 « centre social » et 07 « EAJE » ainsi que 685m<sup>2</sup> en espaces extérieurs.

Le centre social Mermoz a proposé, en accord avec le Centre social Etats-Unis/Langlet-Santy, la Ville de Lyon et la Caisse d'allocations familiales du Rhône, la gestion de ce futur équipement et a sollicité la mise à disposition du bâtiment pour lui permettre la mise en œuvre et le développement de son projet associatif.

Aussi par délibération 2020/314 du 19 novembre 2020, une subvention d'investissement d'un montant de 250 000 euros a été accordée au centre social Mermoz afin d'acquérir le mobilier et les petits équipements du futur centre social.

Il est proposé la mise à disposition du bien par la Ville de Lyon jusqu'au 31 décembre 2021, en cohérence avec l'échéance de la convention cadre établie entre la Ville et le centre social Mermoz. La valeur locative annuelle correspondant à la mise à disposition est de 22 720 euros.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il est demandé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention d'occupation du domaine public à titre gratuit du local situé 147 avenue Général Frère à Lyon (8<sup>ème</sup> arrondissement), jointe en annexe à la présente délibération, au profit de l'association de gestion du centre social Mermoz est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET